Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026056_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-056

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

*Présents* : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

*Excusé* : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

**OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAPE**

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'Étape est une association qui a pour objectif de réinsérer les demandeurs d'emploi par l'activité économique. Elle recrute ces derniers et les accompagne pour leur permettre d'aboutir à l'emploi pérenne et/ou à la qualification professionnelle.

Créée en 1984, l'association était au départ une structure intermédiaire proposant la mise à disposition de personnel. En 1995, l'Étape a pris sa forme actuelle et en 1999, le chantier d'insertion de l'Étape a été séparé de la mise à disposition du personnel.

9 communes sont aujourd'hui représentées au sein du Conseil d'Administration de l'association (Mordelles, Le Rheu, Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouaurault, Le Verger, Bréal sous Montfort, Saint-Thurial et L'Hermitage).

**Vu** les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué de la commune au Conseil d'Administration de l'Étape

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Mme Khadidia LE ROUX comme déléguée de la commune de Le Rheu au Conseil d'Administration de l'Étape.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026056_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ